



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le

- 8 JAN. 2024

Monsieur le Président,

Après six ans d'action résolue pour l'élévation du niveau de nos élèves et la lutte contre les fatalités de destin, nous observons une première amélioration des résultats des élèves à l'entrée en 6^e. Je souhaite désormais approfondir les actions mises en œuvre, en engageant un véritable « choc des savoirs ». Cette ambition a pour objectif de faire progresser l'ensemble des élèves, les plus fragiles comme les plus performants ; elle a pour feuille de route, l'exigence, et pour boussole, les pédagogies les plus efficaces éprouvées par la science et la pratique.

Dans cette perspective, je souhaite que, d'ici la rentrée 2026, soit menée une révision complète des programmes de la maternelle à la 3^{ème}, avec deux objectifs : un profond changement de philosophie, avec des programmes qui n'indiquent pas ce que le professeur doit enseigner mais qui sont construits autour de ce que l'élève doit apprendre.; une structuration des programmes autour d'objectifs annuels, voire infra-annuels, ce qui n'exclut pas des points d'étapes en fin de cycle.

Dans l'immédiat, en vue d'une effectivité à la prochaine rentrée scolaire, je mandate donc le conseil supérieur des programmes pour la réécriture des programmes de français et de mathématiques de maternelle et des classes de CP, CE1 et CE2 (cycle 2). En effet, les six premières années de la scolarité sont déterminantes pour construire les éléments et les fondements nécessaires à la réussite de la scolarité, pour tous les élèves, notamment pour les élèves dont les familles sont les plus éloignées de la culture scolaire.

Je souhaite que ces programmes constituent le premier outil de référence pour le travail quotidien des professeurs et facilement compréhensible par les familles. En effet, la réussite des élèves dépend de la cohérence et la continuité éducatives entre les familles et l'école.

.../...

Monsieur Mark SHERRINGHAM
Président du Conseil Supérieur des Programmes
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

À cette fin, ces programmes indiqueront les savoirs, les compétences et stratégies de raisonnement qui doivent être maîtrisés par les élèves. Ils devront se présenter de manière concise, claire et explicite, présentant explicitement les repères de progression et les attendus annuels voire infra annuels. Pour cela, le conseil supérieur des programmes prendra en compte les résultats de la recherche la plus récente, les pratiques les plus éprouvées ainsi que les recommandations, circulaires pédagogiques et guides pour l'enseignement des fondamentaux conçus par le ministère depuis 2017. Cette réécriture doit se faire en cohérence avec la réécriture du socle commun de connaissances et de compétences pour laquelle vous êtes par ailleurs saisi.

L'école maternelle, spécificité française, est un modèle observé et source d'inspiration pour d'autres pays. Elle a pour mission d'accueillir les élèves dans un environnement serein et rassurant, condition fondamentale à leur bien-être, à leur plaisir d'apprendre à l'école et à l'apprentissage des savoirs indispensables pour qu'ils puissent se projeter avec confiance dans les savoirs fondamentaux enseignés au cours préparatoire. Ce programme identifiera clairement les savoirs et les procédures que les élèves doivent maîtriser avec des repères d'acquisition en fonction de leur âge et selon leurs capacités constatées. Des exemples de réussite et des progressions d'une compétence sur trois années seront donnés. À ces repères viendront s'ajouter des attendus de fin d'école maternelle.

La maternelle est une école du langage. Parce que la maîtrise du vocabulaire est un véritable levier d'égalité des chances, les programmes devront insister particulièrement sur l'apprentissage progressif et exigeant du vocabulaire, la pratique de l'oral (comprendre ce que l'on entend, parler pour se faire comprendre, échanger avec les autres élèves et le professeur...), la compréhension des textes entendus et la phonologie. Le travail sur l'écriture est également essentiel à l'école maternelle (grapho-motricité, compréhension du principe alphabétique, etc.). Des situations de production d'écrits doivent être régulièrement réalisées par les élèves. Les trois aspects du nombre, la mémorisation des faits numériques, les formes et les grandeurs, au cœur de l'enseignement des mathématiques, seront prioritairement travaillés selon le triptyque manipuler, verbaliser, abstraire. En mathématiques, l'école maternelle doit permettre aux élèves de rencontrer presque tous les thèmes introduits au cycle 2, de façon ludique, informelle, intuitive, à travers des jeux, des situations problèmes. La géométrie, surtout en 3D, les grandeurs et les mesures doivent être abordées avec des exemples concrets à l'appui, pour guider les élèves dans leur approche du monde qui les entoure, en jouant. Le concept du nombre doit être construit en lien avec les suites logiques, concrètes et visuelles ou les motifs de couleur, de forme. Des indications précises sur les stratégies d'enseignement, les démarches et les outils nécessaires à ces apprentissages sont attendues. Il est demandé au conseil supérieur des programmes de donner des indications sur le temps nécessaire pour construire chacune de ces compétences fondamentales, dans le respect du développement de l'enfant et de ses besoins physiologiques.

En cohérence avec les attendus de fin d'école maternelle, les trois premières années de l'école élémentaire sont cruciales pour la maîtrise des savoirs fondamentaux. En se conformant aux horaires des différents domaines disciplinaires des classes de CP, CE1 et CE2 définis par l'arrêté du 9 novembre 2015, le conseil supérieur des programmes proposera un programme en français et mathématiques dans ces trois niveaux. La production fréquente et régulière d'écrits d'invention sera affirmée et les exigences s'élèveront progressivement au fil du cycle 2.

.../...

Comme pour le programme de l'école maternelle, en plus des attendus de fin de cycle, pour ces trois années de CP, CE1 et CE2 il est demandé au conseil supérieur des programmes d'indiquer des repères de progression annuels des savoirs et des compétences, définis par période pour les apprentissages les plus centraux en français et en mathématiques. Au-delà des repères de progressivité des apprentissages, le programme indiquera également explicitement des repères d'activité, d'acquisition voire de performance, attendus des élèves (par exemple la longueur des textes lus et écrits, le nombre de problèmes résolus, le nombre de mots connus, le nombre de mots lus en une minute, ...). Des progressions du simple au complexe pour mener à bien ces enseignements, ainsi que des exemples de réussite pour les élèves aideront les professeurs à mieux accompagner les élèves dans leurs apprentissages.

Des indications sur le temps imparti à chaque composante de chaque discipline devront être précisées. La part de l'oral et de l'écrit dans chacune des disciplines sera indiquée explicitement. Le sens des quatre opérations sera travaillé dès le CP. Les fractions simples et les décimaux seront introduits dès le CE1. Ces programmes devront faire une place substantielle à la maîtrise des compétences psychosociales et à la culture générale des élèves, autour de repères culturels communs et indispensables. En cela, les programmes constitueront un appui indispensable pour la mise en œuvre d'une prise en charge différenciée des élèves au sein de la classe.

Ces programmes entreront en vigueur en septembre 2024. Dans cette perspective, j'attends votre projet de programmes au début du mois d'avril 2024. Compte tenu de la nécessaire préparation de la rentrée 2024, une première note d'intention sur l'enseignement de la lecture et des mathématiques, fixant les principales orientations de votre proposition, devra être publiée début février.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Gabriel ATTAL